Première Année — N° 44 — LE NUMERO : 5 CENTIMES — Dimanche 12 Mai 1895

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desurmont, 13

L'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING

ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois 4 50
Six mois 9 00
Un an 18 00

L'ÉGALITÉ

paraît tous les jours, indépendamment des articles ou études de sa rédaction permanente, un article politique ou économique de ses collaborateurs :

Jules GUESDE. | Emile MORIAUX.
Jean JAURES. | DUC-QUERCY.
A. MILLERAND. | ZEVAES.
BASLY. | Octave MOULIN.
BEFONTAINE. | Ed. DELESALLE.
P. LAFARGUE. | Max ALBERT.

L'ESPRIT DES "HUIT HEURES"

A-t-on assez porté aux nues, parmi les adversaires de notre Premier Mai, le rapport de la Chambre de Commerce de Lyon en réponse au questionnaire de l'ancienne commission parlementaire du travail ?

En réalité ce n'est, d'un bout à l'autre, qu'un *coq-à-l'âne* prétentieux ; et si je m'en occupe ici, c'est qu'il montre les employeurs réduits, pour combattre la réduction légale des travaux forcés ouvriers, à dénaturer notre revendication et à nous faire dire ce que nous n'avons jamais dit.

C'est, en effet, contre « la *réglementation uniforme*, dans toutes les industries et dans toutes les régions, de la *journée de travail*, » que s'escrime le rapporteur du commerce lyonnais. « Cette égalité, établie par loi, de la durée du labeur consacrait — écrit-il — l'inégalité la plus flagrante ? » Et, pour le prouver, il crie d'un ton de triomphe : « Est-ce au point de vue de la dépense des forces musculaires, huit heures, plus que huit heures il y a, sont équivalentes dans le métier du verrier, du forgeron, du pudleur ou du mineur et dans celui du tisseur de rubans et autres industries de luxe » ? Se plaçant ensuite dans l'hypothèse des « nations industrielles s'entendant pour *imposer la journée de travail de huit heures* », il représente cette *uniformité mathématique* » comme créant encore les inégalités les plus choquantes, parce que, en face d'ouvrier anglais, par exemple, et l'ouvrier du continent, la différence de la puissance de production est considérable. »

Ce genre d'arguments — qui fait pâmer la presse bourgeoise — pourrait avoir une certaine valeur s'il s'agissait de faire fixer par la loi *un maximum d'heures de travail*, si les socialistes, en un mot, réclamaient des heures de travail obligatoires pour tous les ouvriers de tous les métiers et de tous les pays.

Mais combien de fois encore nous faudra-t-on à faire remarquer que les *huit heuristes* n'ont jamais, ni n'ont jamais poursuivi rien de semblable ?

Ils savent trop — pour avoir été les premiers à le signaler — que, dans l'*état d'inégal développement* actuelle *des diverses industries*, il est, non seulement de force musculaire, mais de force nerveuse, varie considérablement d'un métier à un autre, et, pas plus qu'ils ne comparent huit heures de jour à huit heures de nuit, ils ne mettent en parallèle huit heures de peignage ou de mine et huit heures de balayage ou de jardinage.

Ce qu'ils demandent, c'est un *maximum d'heures de travail*, c'est une loi qui *interdise de faire travailler plus de huit heures par jour*.

Mais, loin de vouloir astreindre uniformément à ces huit heures les millions d'hommes, de femmes et d'enfants que leur *déshéritage* du patrimoine de l'espèce condamne, pour vivre, à la vente quotidienne de leurs bras ou de leur cerveau, nous espérons bien que, selon les métiers et dans la mesure où le permettra la puissance de leur organisation corporative, les ouvriers de tout sexe et de tout âge contraindront leurs employeurs à ne les employer — c'est-à-dire à ne les consommer — que sept, que six, voire que cinq heures sur les huit légalement autorisées.

La limite de huit heures, en d'autres termes, à faire établir socialement correspond pour nous à la limite de vingt-quatre heures de temps par la nature (c'est-à-dire par la rotation de la terre sur elle-même) à l'exploitation capitaliste, telle que l'a, de par *ce fait*, *vingt-quatre heures*, impossibilité pour le patronat d'imposer à ses victimes une journée de travail de plus de 24 heures. Il y aurait, de par le *jour social de huit heures*, impossibilité pour le même patronat d'imposer aux mêmes victimes une journée de travail de plus de 8 heures.

Mais, de même que le *maximum naturel des 24 heures*, le nombre des heures de travail a constamment varié par l'industrie et par pays (9 en Angleterre contre 12 en France, 7 chez les mineurs de Northumberland contre 11 chez nos ouvriers de Paris) ; de même dans le *maximum légal des 8 heures*, il y aurait place pour une inégalité d'heures de travail, fondée précisément sur ce que l'ignorisme de nos bourgeois bourgeoisant nous reproche de négliger : la diversité des industries et de l'effort qu'elles exigent, ainsi que des circonstances auxquelles plusieurs sont encore soumises, morte-saison, emploi des forces mécaniques, etc. »

C'est dans cet esprit — qui laisse pour compte aux savantasses ennemis la *réglementation uniforme*, *l'égalité mathémathique* et autres inepties qu'ils nous reprochent — que nous avons toujours mené la campagne des huit heures, ainsi que pourrait en témoigner ma déposition devant la Commission du travail de la Chambre, quelques jours après le 1er mai 1890.

Mais, sans invoquer des paroles qui, outre qu'elles ont pu tomber dans l'oreille des pires sourds — de ceux qui ne veulent pas entendre — ont le défaut de s'envoler, il me suffira de rappeler la résolution de notre Congrès de Roubaix en 1883.

C'était la première fois qu'en France du moins, l'idée d'une législation internationale basée sur la journée de huit heures se produisait au grand jour, et le Congrès du Parti ouvrier qui en prenait l'initiative avait bien soin « d'inviter les organisations ouvrières, assez puissantes pour arracher une réduction plus considérable, à agir dans ce sens. »

Jules GUESDE.

UNE INTERPELLATION

On lit dans la *Petite République* :

Notre ami Gustave Rouanet a écrit, le 1er mai, au président de la Chambre, pour le prévenir qu'il se proposait, à la rentrée, d'interpeller le ministre des affaires étrangères sur l'accord intervenu entre l'Allemagne, la France et la Russie, au sujet du traité sino-japonais.

Le Congrès international des Mineurs

A PARIS

Le congrès de la fédération internationale des ouvriers mineurs se tiendra le lundi 3 juin, au « Café du Globe », boulevard de Strasbourg, à Paris, et se terminera le 7 juin.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

La France. — Durée légale de la journée de huit heures, de l'entrée à la sortie dans les mines et pour les ouvriers assimilés travaillant à la surface.

Mineurs Fédération. — Que toute personne employée à des travaux souterrains, soit assurée que la journée de travail, de la rentrée à la sortie, est fixée par une loi, et n'excède pas huit heures.

L'Allemagne — Que toutes les résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité soient adressées par les secrétaires de chaque nationalité à leurs gouvernements respectifs en invitant ces derniers à y donner suite, et à en accuser réception.

SURPRODUCTION

La France. — Réglementation de la production dans les mines.

Mineurs' Fédération. — Que la surproduction du charbon soit empêchée, de manière à assurer la régularisation des prix et des salaires.

INDEMNITÉS EN CAS D'ACCIDENT

La France. — Loi sur les accidents, mettant la responsabilité sur les patrons, sauf en cas de suicide duement constaté.

Mineurs' Fédération. — Que les patrons soient rendus responsables pour les indemnités à accorder aux personnes qui sont victimes d'accidents survenus au cours du travail, dans l'intérieur ou à la surface des mines.

INSPECTION DES MINES

La France. — Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, avec leur indépendance absolue.

HYGIÈNE DES MINES

La France. — Application au travail des mines du meilleur système hygiénique connu.

MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT

L'Allemagne. — Que les congrès internationaux se tiennent seulement tous les deux ans.

La première séance sera présidée par le citoyen Burt, secrétaire du ministère du travail, en Angleterre.

LA QUESTION DU JOUR

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DU NORD

On sait que les électeurs de la 4e circonscription de Lille sont convoqués pour le 26 de ce mois, à l'effet de donner un successeur à M. des Rotours.

Le parti conservateur recommande M. Dansette, conseiller général d'Armentières, à la bienveillance du suffrage universel. D'autre part, M. Florent Bonduel, conseiller général du canton de Quesnoy-sur-Deûle, est le champion du parti opportuniste.

Les socialistes, ou simplement les républicains sincères et convaincus, n'ont pas de choix à faire entre ces deux compétiteurs. Ils doivent refuser leurs suffrages à l'un et à l'autre.

Pourquoi ? Nous allons le dire en deux mots. M. Dansette, en dépit de ses déclarations alléchantes, est le candidat de l'Esprit nouveau, c'est-à-dire de la restauration du régime clérical sous l'étiquette républicaine.

M. Bonduel représente spécialement — oh, sans le moindre prestige d'ailleurs — le régime d'abdication, de terreur ouvrière, d'abus et de privilèges, de honte et de boue, qui s'écroule, à cette heure, sous le mépris public.

Séparés en apparence par un large fossé, MM. Bonduel et Dansette professent en réalité les mêmes idées en matière d'organisation sociale.

Défenseurs également dévoués de l'ordre économique actuel, l'un et l'autre consacreront toujours leurs efforts au maintien de l'odieux régime capitaliste qui opprime les travailleurs des villes comme ceux des champs.

En cas de succès, le premier irait à la Chambre grossir les rangs du centre droit, d'où sort régulièrement, à chaque scrutin, un bloc de bulletins hostiles aux réformes ouvrières, tandis que le second voterait docilement pour les ministères les plus rétrogrades.

Au milieu des graves questions qui s'agitent dans le monde du travail, vous verrez que MM. Dansette et Bonduel renverront aux calendes, dans leurs professions de foi, les grandes lois attendues par la démocratie, et, tout au plus, qu'une seule plate-forme : la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Cela paraîtra, croyons-nous, un peu maigre aux électeurs les moins exigeants.

Les citoyens de la 4e circonscription qui n'ont pas foulé aux pieds tous les principes républicains, et qui pensent que le meilleur moyen d'éviter les explosions révolutionnaires est d'ouvrir à temps la soupape de sûreté des réformes, tiendront à honneur de se compter sur le nom d'un candidat qui ne soit ni un rallié ni un opportuniste, ni un candidat du Pape et des curés ni un candidat des Panamistes et des non-lieu.

Nous voulons espérer que les socialistes de cette région, sauront trouver ce candidat, afin de ne pas acculer tous les partisans de la République sociale à la tactique stérile de l'abstention.

CLAUDE CAZES.

LE "VOORUIT" DE GAND

Nous publierons demain le troisième article de notre excellent collaborateur Duc-Quercy, sur le *Vooruit* de Gand.

Alcoolisme et Socialisme

On nous écrit :

Il est de bon ton dans la presse bourgeoise et capitaliste de qualifier les socialistes en général d'alcooliques. La critique est aisée, mais l'art est plus difficile.

Il nous a paru intéressant pour notre parti de rechercher quels étaient les départements qui consommaient le plus d'alcools et de rechercher également ceux où nos amis étaient le plus en progrès.

Les chiffres que nous prenons pour base ne sauraient être contestés, puisque ce sont les chiffres officiels relevés par les soins de l'administration.

Le département qui consomme le plus d'alcool et qui naturellement vient en tête est la Seine-Inférieure avec 13 litres d'alcool par habitant.

Vient ensuite le département de la :

Somme	avec	10 litres 13	par habitant.
L'Oise	avec	9 litres 65	»
L'Aisne	avec	9 litres 43	»
Le Nord	avec	9 litres 43	»

Les départements où la consommation de l'alcool est la plus faible sont :

Corrèze	avec	0,86 centilitres	par habit.
Loir-et-Cher	»	0,94	»
Loire	»	0,82	»
Gers	»	0,91	»
Lot	»	1,13	»

Ce sont les département du centre et du midi qui produisent le plus d'alcool et de vin qui sont incontestablement les plus sobres.

Dans ces pays, « dire traité d'ivrogne est le suprême injure ».

Ce sont précisément les départements où les socialistes sont le plus en progrès et où nos amis ont le plus de voix.

La République bourgeoise a favorisé le développement de l'alcool. En effet en 1830 la consommation de l'alcool était de 355 millions d'hectolitres, depuis cette époque la consommation a plus que quadruplé ; elle est pour 1894 de 1 milliard 540 millions d'hectolitres.

Le régime plantocratique que nous subissons n'ignore pas que l'alcool abêti l'individu ; et, en lui atrophiant le cerveau le rend absolument indifférent à toutes questions scientifiques comme l'économie sociale.

C'est ce qui a permis à ce régime de tripoter à son aise depuis les sommets de la légion d'honneur jusqu'aux bas-fonds des maîtres-chanteurs.

Socialistes mes amis ! si vous vous livrez à Bacchus faites comme les camarades du centre et midi ne buvez que du vin et de la bière.

A. DUSSAUX.

Membre du groupe des étudiants collectivistes.

Ouvriers et Paysans

UN ARTICLE DE M. GEORGES GRAUX

M. Georges Graux, député opportuniste du Pas-de-Calais, vient de publier dans l'*Avenir d'Arras* un article au moins risqué.

Parlant des opérations du Conseil de révision dans le Nord et le Pas-de-Calais, M. Graux ne craint pas de s'exprimer en ces termes :

« Dans les cantons exclusivement agricoles, les conseils de révision doivent réformer beaucoup d'hommes chétifs, malingres, au sang appauvri, aux chairs molles, manquant de muscles et faibles de constitution. Au centraire, les cantons où l'on rencontre en grand nombre les beaux hommes, vigoureux, trapus, musclés, ce sont, non seulement les centres industriels, où se trouvent des filatures bien aérées, mieux ventilées que le Palais-Bourbon, n'exigeant de l'ouvrier qu'un travail peu fatigant et limité aux huit heures classiques ; ce sont aussi les cités des bassins houillers qui présentent à la révision des mineurs, travaillant à 600 mètres au-dessous de la surface terrestre, courbés et parfois couchés sous la roche.

» Oui, l'expérience est faite. Les travailleurs des mines, décrits dans *Germinal*, représentés par les romanciers comme les héros de la misère, comme les victimes de la ploutocratie, comme les parias du travail manquent admirables de santé, de force et de vigueur.

« Le mineur n'a pas seulement une nourriture plus substantielle que l'ouvrier des champs ; il a le médecin et les médicaments gratuits en cas de maladie ; il trouve du travail à la mine pour ses enfants ; dans sa vieillesse il aura une pension de retraite ; il trouve, dans les dépendances de la fosse, un établissement de bains ; il est placé dans les meilleures conditions d'hygiène.

Il est mieux nourri, mieux logé, mieux soigné, mieux payé que l'ouvrier agricole, et il travaille moins que son camarade. Voilà pourquoi il est plus robuste. »

Ce tableau d'existence ouvrière, brossé avec une abondante richesse de couleurs, a malheureusement un défaut capital, qui lui enlève toute valeur. Il manque complètement de naturel. Pour s'en rendre compte, en ce qui concerne la situation du mineur d'abord, M. Graux n'a qu'à se reporter aux poignantes scènes de misère constatées dernièrement par la sous-commission du travail dans les corons de Nœux. Les formelles déclarations de M. Mesureur dans les couloirs de la Chambre, après sa visite dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, prouvent surabondamment que « les héros de la misère » les victimes de la ploucratie » n'existent pas seulement dans l'imagination des romanciers.

Une courte visite dans nos cités industrielles, à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières ; un simple coup d'œil dans le Cambrésis, fief manufacturier de M. Seydoux, suffiront à convaincre le député du Pas-de-Calais que le sort de l'ouvrier de filature est loin d'être aussi enviable qu'il le prétend.

Nous voulons bien admettre avec M. Graux que la condition des mineurs en général, est moins pitoyable que celle des ouvriers agricoles. Ceux-ci sont, obligés pour un salaire dérisoire, d'affronter au grand air, les intempéries des saisons.

Sous les cuisants rayons du soleil de la canicule, ils arrosent la terre de leurs laborieuses sueurs, prenant à peine le temps de manger une croûte de pain bis à l'ombre d'une haie, se désaltérant d'ordinaire à l'ornière du chemin. En hiver, les serfs de la glèbe sont, pour la plupart, réduits au chômage et, partant, à la misère. Les batteuses à vapeur, les hache-paille mécaniques, les coupe-racines perfectionnés en supprimant la main-d'œuvre, privent les prolétaires agricoles du travail qui leur permettait jadis de vivre tant bien que mal, sous leur toit de chaume, avec leur famille.

En été, les ouvriers de ferme, pour un travail de douze heures, reçoivent deux francs ou 2 fr. 50 au maximum ; pendant l'hiver, ceux d'entre eux qui parviennent à se procurer de la besogne, ne touche que 1 fr. ou 1 fr. 50 par jour.

Ils sont cependant plus de 20 millions, écrit M. Georges Graux, ces charretiers, ces ouvriers des champs qui souffrent en silence et dont le sort, qui ne s'améliore guère, ne retient pas le monde de leurs doléances et de leurs revendications.

Le rapprochement de ces deux chiffres n'est-il pas la constatation du désordre de notre état social ?

La majorité de la nation représente la souveraineté. Mais cette majorité peut pacifiquement la minorité.

Dans le pays, comme au Parlement, les plus forts ont des droits plus forts et le droit d'action devant la menace.

Nous enregistrons avec plaisir l'aveu de bouche de M. Georges Graux. Il reconnaît que et la situation des ouvriers agricoles est plus misérable que celle des travailleurs de la mine, ceux-ci doivent leur bien-être relatif à l'organisation syndicale. Que les parias des champs s'unissent donc étroitement, comme se sont unis les parias de la mine, pour réclamer hautement et impérieusement leur droit à l'existence.

De sa propre initiative, notre république bourgeoise ne fera rien en faveur du prolétaire agricole, mais elle s'inclinera devant la menace. C'est M. Graux lui-même, l'un de ses représentants autorisés, qui le déclare sans ambages.

E. POLVENT.

NOS DÉPÊCHES

DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 10 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure. MM. Leygues, Dupuy-Dutemps et Gadaud, absents de Paris, n'assistaient pas à la délibération.

LE DISCOURS DE M. RIBOT A BORDEAUX

M. Ribot, président du conseil, a exposé les lignes principales du discours qu'il se propose de prononcer demain soir à Bordeaux.

LE DROIT SUR LES MÉLASSES A LA MARTINIQUE

M. Chautemps, ministre des colonies a fait signer un décret fixant à 10 centimes le droit de douane applicable aux mélasses étrangères importées à la Martinique.

LA SITUATION DE LA GRANDE COMORE

Il a ensuite annoncé qu'il venait de charger M. Dauel, gouverneur de la Réunion, de procéder à une enquête sur la situation politique de la Gaande-Comore et sur la situation particulière de Saïd-Ali.

NOMINATIONS DANS LES FINANCES

M. Ribot a ensuite fait signer les décrets comportant les nominations suivantes :

M. de Leron d'Airoles, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances, est nommé sous-gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Desmarets.

M. Wuermer, directeur du contrôle, est nommé directeur de la comptabilité publique.

M. Arnaume, chef du cabinet du ministre des finances, est nommé directeur du contrôle.

M. Richmain, directeur de la dette inscrite, est nommé à la recette principale de la Seine.

M. Chapion, sous-directeur de la comptabilité publique, est nommé directeur de la dette inscrite.

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

MM. Trarieux et André Lebon quitteront Paris ce soir à 6 heures 20 pour se rendre à Bordeaux. Le ministre de la justice sera accompagné par M. Tirman, chef-adjoint de son cabinet, et le ministre du commerce par M. Cajion, chef de son cabinet.

De son côté, M. Ribot partira demain pour Bordeaux et sera accompagné par M. de Gavarry, chef du cabinet de la présidence du conseil.

M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, est rentré à Paris ce matin.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Paris, 10 mai. — On sait que la rentrée de la Chambre aura lieu mardi prochain.

L'ordre du jour qui a été réglé au moment de la séparation est très chargé. Ce sont les interpellations laissées en souffrance à l'ouverture des vacances qui en tiennent la tête. Ces interpellations sont au nombre de sept. En voici l'énumération dans l'ordre où elles seront discutées :

1° Interpellation de M. Chaussing sur les actes de la direction générale de l'assistance et de l'hygiène publiques ;

2° Interpellation de M. Georges Berry sur les accidents survenus à l'asile de Nanterre par suite de la mauvaise qualité de pain fourni aux hospitalisés ;

3° Interpellation de M. Luce de Casabianca sur les agissements de l'administration en Corse ;

4° Interpellation de M. Denis sur les faits qui ont amené la révocation d'un trésorier général (affaire Levaillant) ;

5° Interpellation de M. d'Hugues « sur les dangers de l'infiltration incessante de la race juive chez nous. »

6° Interpellation de M. Denécheau sur les receveurs particuliers des finances ;

7° Interpellation de M. d'Hugues, sur plusieurs cas de rupture d'engagement décennal non suivis de service militaire.

En suite viendront en discussion les lois fiscales, que l'on sait déjà : celle sur les boissons, les octrois et les droits de succession. Le gouvernement, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, va déposer mardi son projet nouveau sur les boissons. Ce projet sera renvoyé à la commission du budget, qui l'examinera pendant que la Chambre procédera à la discussion des interpellations. De la sorte, la réforme de l'impôt des boissons pour venir en délibération immédiatement après les interpellations.

Il est probable que cette fois encore on accomplira aucune réforme sérieuse.

On fait entendre, en effet, les plaintes des gros contribuables, on entend des menaces de crise et les officieux ne craignent pas de dire « qu'il faudra avant tout qu'on cherche moins à paraître faire quelque chose et que l'on ait la plus grande de toutes les hardiesses, celle qui consiste à affronter le reproche de timidité. »

En langage opportuniste, on sait ce que cela veut dire :

On n'a rien fait jusqu'ici on fera désormais moins que rien.

Les élus socialistes de la Chambre, fidèles à leur ami J. Guesde en particulier prendront part aux débats sur les différents projets et montreront à la classe ouvrière où sont les mauvaises volontés, où sont les responsabilités, en un moment où la misère va croissant tous les jours.

Suicide d'un Employé du Ministère

(De notre correspondant particulier)

Paris, 10 mai. — A la dernière heure, le bruit nous arrive qu'un commis auxiliaire permanent du Ministère des finances, attaché au service de la dette se serait suicidé par suite du dénûment où il se trouvait.

Il ne manquerait plus que, même les employés de l'Etat fussent acculés ainsi à la misère et au suicide.

Les Employés d'octroi

(D'un correspondant particulier)

Paris, 10 mai. — Les employés d'octroi se réuniront dimanche 12 mai, salle de l'Harmonie, 94, rue d'Angoulême. Cette réunion dont l'ordre du jour est le même que celui discuté dimanche dernier est destinée à faire ratifier par la deuxième série du personnel les résolutions prises par la première.

M. Coignet, président de la ligue, ne doute pas de l'approbation unanime, et on se demande ce que fera l'administration en présence de cette mise en demeure générale.

BASLY ET LAMENDIN

à Saint-Etienne

St-Etienne, 10 mai. — Comme nous l'avons annoncé, le Comité fédéral des mineurs a tenu sa première réunion mercredi 8 mai, à 7 heures du soir, à la Bourse du Travail de St-Etienne.

Le citoyen Basly présidait la séance avec les citoyens Plachiez et Monchamin comme assesseurs. Lamendin remplissait les fonctions de secrétaire.

Le citoyen Rondet, secrétaire fédéral, le comité que les mineurs de Montvicq (Allier), ceux de Fuveau (Bouches-du-Rhône), de Ste-Florine (Haute-Loire), qui s'étaient jusqu'alors tenus à l'écart, viennent de donner leur adhésion à la Fédération.

Sur la demande du Comité, nos amis, Basly et Lamendin, s'engagent à revenir dans le bassin de la Loire, pour faire une tournée de conférences du 19 au 28 juillet prochain.

Le citoyen Lavastre, délégué de la Ricamarie est réélu trésorier pour l'année 1895. Plachiez est maintenu secrétaire ; Cotte Beauregard et Reu restent au contrôle.

Le citoyen Lamendin est désigné pour représenter la Fédération au Congrès international qui se tiendra à Paris du 3 au 7 juin.

Basly et Lamendin ont quitté St-Etienne vendredi matin pour se rendre à Decazeville, où ils feront une conférence demain dimanche.

Le lundi 13, ils prendront la parole à Crausac et seront de retour à Paris mardi soir.

La commission du travail à Decazeville

Decazeville, 10 mai. — La commission du travail a reçu et questionné tous les directeurs des mines du bassin houiller d'Aubin, ainsi que tous les délégués mineurs de Decazeville, et le secrétaire de la chambre syndicale des mineurs.

A 3 heures 1/2, MM. Mesureur et Lavy sont repartis pour Paris.

Le Crédit agricole

Nimes, 10 mai. — Le septième congrès du crédit populaire et agricole, présidé par M. Eugène Rostand, président du centre fédératif du crédit populaire, sera tenu les 12, 13, 14 et 15 mai à Nimes.

Diverses questions importantes concernant l'organisation dans les départements des caisses du crédit viticole et agricole y seront traitées par plusieurs délégués de la Société des agriculteurs de France et par plusieurs membres des sociétés des départements de diverses régions qui prendront part à cette assemblée.

Le congrès se clôturera mercredi soir par un grand banquet par souscription. Le lendemain, départ pour Aigues-Mortes, pour y visiter les grands vignobles.

Au syndicat des Omnibus

(De notre correspondant particulier)

Paris, 10 mai. — Le syndicat des employés des omnibus est indigné de voir Cuvinot mentir, comme il l'a fait à la parole donnée.

Ce sénateur donne sa parole, puis la reprend avec une désinvolture qui nous porte, malgré nous, à établir un parallèle entre lui et Sallé, l'assassin de la rue Bleue, qui n'a pas voulu parler avant d'avoir été délié de son serment par un prêtre.

Les escarpes auraient-ils plus de respect d'eux-mêmes que nos bourgeois exploiteurs.

Les Grèves en Province

Grève de maçons à Avignon

Avignon 10 mai. — Cinq cents ouvriers maçons se sont mis en grève ce matin, par suite d'une diminution de salaire.

Dès cinq heures, moment de la rentrée dans les chantiers, tous les ouvriers étaient réunis sur la place de l'Horloge. Ils ont formé une colonne qui a fait le tour des bâtiments en construction pour faire cesser le travail des collègues non grévistes. La gendarmerie mise en réserve, dispersant le groupe qui se reformait plus loin, aucune arrestation n'a été opérée.